

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Aussenpolitik
Schlagworte	Beziehungen zur Europäischen Union (EU)
Akteure	Sozialdemokratische Partei der Schweiz (SPS)
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Bovey, Audrey
Eperon, Lionel
Käppeli, Anita
Mach, André
Schnyder, Sébastien

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Bovey, Audrey; Eperon, Lionel; Käppeli, Anita; Mach, André; Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, Beziehungen zur Europäischen Union (EU), Sozialdemokratische Partei der Schweiz (SPS), 1991 – 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	1

Abkürzungsverzeichnis

EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
AUNS	Aktion für eine unabhängige und neutrale Schweiz
EU	Europäische Union
EWR	Europäischer Wirtschaftsraum
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
EG	Europäische Gemeinschaft

AELE	Association européenne de libre-échange
ASIN	Action pour une Suisse Indépendante et Neutre
UE	Union européenne
EEE	l'Espace économique européen
USS	Union syndicale suisse
USAM	Union suisse des arts et métiers
CE	Communauté européenne

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zur EU

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 23.10.1991
ANDRÉ MACH

Hormis les écologistes et une large frange de l'UDC suivie par le Parti des automobilistes et les Démocrates suisses, les **partis politiques** se sont montrés favorables au **traité de l'EEE**. Cependant, aussi bien le PDC, le PS, le PL que l'AdI ont estimé qu'il ne pouvait avoir qu'un caractère transitoire à cause de l'absence de droit de codécision pour les pays non-membres de la CE. Tous les quatre ont souhaité à terme une adhésion de la Suisse. Le PS et le PL se sont montrés les plus favorables à une demande d'adhésion dans un proche avenir. Satisfait du traité, le PRD a toutefois regretté que les négociateurs helvétiques l'aient déjà lié à un rattachement à la CE, ce qui risquerait de créer une confusion parmi les citoyens. L'UDC, même s'il a félicité son conseiller fédéral A. Ogi pour l'accord sur le transit alpin, s'est opposé à l'EEE. Il a demandé au Conseil fédéral d'engager des négociations ponctuelles avec Bruxelles dans les domaines économiques où le besoin d'intégration est le plus grand. Quant aux verts, ils ont jugé le traité sur l'EEE inégal dans ses aspects institutionnels et ne sont pas satisfaits de l'accord sur le transit.¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 27.09.1993
ANDRÉ MACH

Lors de la session de septembre à Genève, le bureau des deux Chambres fédérales avait prévu de mettre à l'ordre du jour **plusieurs interventions parlementaires** traitant de l'avenir de la politique européenne du Conseil fédéral. Cependant, dans les deux Conseils, une motion d'ordre, déposée par M. Suter (prd, BE) au Conseil national et par E. Rüesch (prd, SG) au Conseil des Etats, demandant un **report du débat sur la politique européenne** ont été approuvées par 90 voix contre 62 à la chambre basse et 24 contre 14 à la chambre haute. Pour le député radical bernois, pourtant partisan de l'EEE et d'une adhésion à l'Union européenne, l'ouverture d'un débat parlementaire sur cette question était prématurée et nécessitait une plus grande préparation pour aboutir à des résultats concrets. Il a également été souligné qu'un débat parlementaire risquait d'affaiblir la position du Conseil fédéral dans les négociations bilatérales avec l'Union européenne. Les auteurs des motions d'ordre ont proposé que les Chambres fédérales abordent la question de la politique européenne lorsque le Conseil fédéral aura publié son rapport sur la politique extérieure ou pris position sur l'initiative populaire «Pour notre avenir au coeur de l'Europe». Les députés socialistes et écologistes étaient favorables à l'ouverture d'un débat alors que les groupes radical et de l'UDC y étaient opposés, le PDC restant divisé sur la question. Les discussions autour du report du débat ont révélé les stratégies divergentes des partis sur la question de l'intégration européenne. La plupart des députés radicaux et de l'UDC voulaient accorder une priorité exclusive aux négociations bilatérales, alors que dans les rangs du PDC, du PS, des écologistes et des libéraux, une majorité envisageait plutôt d'organiser rapidement un deuxième vote sur la participation au traité de l'EEE, voire d'entamer dans les plus brefs délais des négociations en vue d'adhérer à l'UE.²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 13.12.1994
LIONEL EPERON

La perspective des **élections fédérales de 1995** a, cette année déjà, divisé les acteurs politiques sur l'opportunité d'introduire ou non la problématique européenne dans le débat électoral. Par ailleurs, l'institution de l'Europe des Quinze - de par l'adhésion de l'Autriche, la Finlande et la Suède à l'UE - et les interrogations induites par cet élargissement quant au devenir de l'EEE et de l'AELE ont contribué à relancer le débat sur l'Europe, gelé depuis le rejet de l'Espace économique européen en 1992. Partisans d'une campagne électorale axée sur la thématique européenne, l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) associée à l'aile dure de l'UDC, d'une part, et le PSS, d'autre part, ont d'ores et déjà défendu des positions antagonistes: jugeant indispensable que les divers candidats aux élections se prononcent sur l'Europe, le président de l'ASIN et conseiller national UDC zurichois Christoph Blocher a rappelé que son association combattra toute tentative d'adhésion à l'EEE ou à l'UE. A l'opposé, le comité central du PSS a voté une résolution réclamant un vote populaire sur l'adhésion à l'UE avant l'automne 1995. En revanche, les partis radical et démocrate-chrétien se sont prononcés en faveur du report du débat sur l'adhésion ou non à l'UE jusqu'au lendemain des élections fédérales, ceci afin de ne pas porter préjudice aux négociations bilatérales et de ne pas renforcer le front des opposants à l'Europe. Ne souhaitant pas nourrir la polémique, les partis gouvernementaux ont par ailleurs émis le voeu que le Conseil fédéral renonce à présenter un rapport intermédiaire aux

Chambres sur l'état de la question européenne au début 1995. Malgré ces réticences, le gouvernement a confirmé sa volonté de publier ce document.³

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 14.12.1994
LIONEL EPERON

En fin d'année, le **Groupe socialiste** a déposé une **initiative parlementaire** visant à modifier les dispositions transitoires de la Constitution de façon à ce que les autorités fédérales soient expressément chargées de réactiver la demande d'ouverture des négociations d'adhésion avec l'UE et de mettre à profit toute leur marge de manoeuvre sur le plan de la politique intérieure afin de créer les conditions propres à apaiser les diverses craintes que suscite l'idée d'une adhésion à l'UE au sein de l'opinion publique. L'initiative veut par ailleurs modifier les droits populaires, les prérogatives du parlement et les droits de participation des cantons pour les rendre compatibles avec une intégration de la Suisse dans l'UE.⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 15.05.2000
FRANÇOIS BARRAS

Parmi les **acteurs** engagés pour un «oui» aux votations, le Vorort a joué son rôle de porte-parole d'une économie helvétique très majoritairement favorable aux bilatérales, dont l'investissement vis-à-vis de la votation fut évalué à plus de 10 millions de francs. Autres organisations favorables: l'Union suisse des arts et métiers (USAM), l'Union patronale suisse, l'Union suisse des paysans, l'USS, la FTMH, la Confédération des syndicats chrétiens, les associations de banquiers et des assureurs, l'Association transports et environnement. Soutien inhabituel qui démontre l'amplitude des débats, l'Université de Neuchâtel s'est officiellement engagée pour les bilatérales en raison du système d'échange qui les accompagne. Dans le rang des partis politiques: le PDC, le PS, le PRD, le Parti libéral, le Parti chrétien-social et l'UDC sont allés dans le sens du Conseil fédéral. Le débat au sein de cette dernière fut particulièrement houleux et a vu Christoph Blocher légèrement vaciller à la tribune du congrès réuni sur la question des bilatérales. Par 297 voix contre 201, les délégués UDC ont donné un mot d'ordre favorable aux accords, alors que leur leader médiatique n'avait pu afficher une position claire et cohérente sur la question (à relever que, le même jour, les délégués du Parti de la liberté eurent moins d'atermoiements pour recommander un «non» massif). Ainsi, plus de la moitié des sections cantonales de l'UDC se sont opposées à la décision du parti national. Second camouflet pour Christoph Blocher, la position de l'ASIN dont il est le président a été largement débattue par ses propres adhérents réunis en congrès, furieux qu'une recommandation de vote vis-à-vis de la votation ne fut même pas à l'ordre du jour. Au final, l'ASIN a, contre l'avis de Blocher, décidé de voter un mot d'ordre. Ce dernier a débouché sur un «non» très majoritaire.⁵

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 24.01.2001
FRANÇOIS BARRAS

L'initiative populaire «Oui à l'Europe», maintenue par ses initiants Nouveau mouvement européen (NOMES) malgré un parcours parlementaire tumultueux qui avait abouti au rejet par les Chambres de l'initiative comme de son contre-projet, est entrée dans sa phase de **campagne** dès le début de l'année. Le comité de soutien à l'initiative se fixait comme but obtenir la majorité du peuple, ainsi que l'acceptation du texte par au moins sept cantons les romands et les deux Bâles. Pour mener sa campagne, le comité escomptait sur un budget de 1,4 millions de francs: deux semaines avant la votation, il n'aura pu récolter que la moitié. Parmi les parlementaires fédéraux au sein du comité cohabitaient 15 radicaux et autant de démocrates-chrétiens, 52 socialistes, 10 écologistes, 4 libéraux, un indépendant et un membre du POP. En découpe partisane, le mot d'ordre du «oui» n'a pas bénéficié d'une aussi belle concorde. **Si le PS a appelé facilement sa base à accepter l'initiative, le PRD l'a refusée** par 98 voix sur 133, lors de son assemblée des délégués. En revanche, **le PDC suisse** a créée la surprise en apportant son approbation au projet européen, par 189 voix contre 148, désavouant du même coup son président Adalbert Durrer, opposé à l'initiative, et son conseiller fédéral Joseph Deiss, tenant du calendrier européen «officiel» défini par la Confédération. Afin de dépasser les querelles parlementaires, un comité de jeunes radicaux, socialistes et démocrates-chrétiens a vu le jour pour défendre l'initiative du NOMES. Les jeunes radicaux, en opposition avec le mot d'ordre national de leur parti, avaient déjà fait connaître leur volonté de s'engager activement en faveur du oui. L'USS s'est elle aussi prononcée pour une acceptation de l'initiative par le peuple, alors que, de l'autre côté de l'échiquier idéologique, le parti libéral suisse s'annonçait aussi favorable au oui.⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 29.11.2001
FRANÇOIS BARRAS

Après des entretiens exploratoires au cours du printemps, **les Quinze ont officiellement accepté d'élargir le cadre des «bilatérales bis»**. De son côté, le Conseil fédéral a défini le contenu des mandats accordés en son nom aux négociateurs des nouveaux dossiers. Trois catégories de mandats ont été désignées: de négociation (fraude douanière, environnement, produits agricoles transformés, formation et jeunesse), de prénégociations (accords de Schengen et Dublin, libéralisation des services) et de discussion (fiscalité de l'épargne). Dix mandats en tout, que les commissions de politique extérieure du Conseil des Etats et du National ont accepté à l'unanimité. Les objets de la fraude douanière et de la fiscalité de l'épargne ont rapidement constitué les principaux points de friction entre les parties en présence, si bien que le Parlement européen, en fin d'année, a menacé la Suisse de rompre les négociations sur l'ensemble des dossiers si la situation sur celui de la fraude douanière ne se dirige pas vers une amélioration.

Ces points de conflits entre Berne et l'UE ont motivé une interpellation (01.3030) du groupe socialiste au CN, qui a interrogé le CF sur ses projets à l'encontre des fraudeurs et de la contrebande. Celui-ci a répondu elliptiquement que le résultat des négociations devrait fixer les instruments de lutte adoptés par la Suisse. Les auteurs de l'interpellation se sont déclarés non satisfaits.⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 06.10.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Durant l'été, la visite de Doris Leuthard à Bruxelles et la perspective de la publication du rapport sur la politique européenne en automne ont relancé le **débat sur l'adhésion à l'UE**. Si les avis divergent sur le fond, l'ensemble des acteurs ont estimé que la situation de la Grèce a rendu politiquement très invraisemblable une adhésion à court terme. Ainsi, l'UDC s'est opposée à tout rapprochement avec l'UE arguant que la Suisse perdrait sa souveraineté. Le PS et les écologistes se sont eux montrés favorables à une adhésion à l'UE avec conditions, considérant qu'elle permettrait des avancées à différents niveaux malgré les tendances néolibérales à l'œuvre. Le PLR a prôné la continuation de la voie bilatérale. La conférence des gouvernements cantonaux s'est elle montrée favorable à un accord-cadre avec l'UE tout en rejetant une reprise automatique. Elle a estimé que ce dernier est une bonne solution et peut répondre à leur perte d'autonomie dans la reprise du droit européen. Avenir Suisse a considéré qu'une adhésion à l'espace économique européen ou à l'UE sont les meilleures solutions. Economiesuisse a estimé qu'il n'y a pas d'alternative à la voie bilatérale. L'USAM a souligné que les petites et moyennes entreprises n'ont pas forcément les mêmes intérêts que l'industrie, l'agriculture ou la finance. L'Union suisse des professions libérales (USPL) s'est alignée sur la position de l'UE et a affirmé que la position réactive de la Suisse pénalise certaines professions et certains pans de l'économie helvétique.⁸

MOTION

DATUM: 09.06.2011
ANITA KÄPPELI

Keine Mehrheit fand auch die umstrittene Motion der SP-Fraktion, welche den **automatischen Informationsaustausch mit der EU** im Rahmen der europäischen Zinsertragssteuerrichtlinie verlangte. Die sozialdemokratische Fraktion begründete ihr Anliegen mit dem unter Druck geratenen Finanzplatz Schweiz. Nur eine konsequente Weissgeldstrategie würde diesen langfristig stärken. In der Begründung des Vorstosses nahmen die SP-Vertreter ein potenzielles Gegenargument vorweg, indem sie erklärten, dass der automatische Informationsaustausch nicht zum ‚gläsernen Bürger‘ führen werde, da ausschliesslich Auskünfte über die Identität des Kontoinhabers, der Bank und den Zinsertrag weitergegeben würden. Die sozialdemokratische Partei führte als ein weiteres Argument auf, dass die Schweiz durch einen solchen Vorschlag der EU in den Verhandlungen Konzessionen im Bereich des Marktzugangs abverlangen könnte. Damit konnte die SP den Nationalrat aber nicht überzeugen und der Vorstoss wurde mit 124 zu 60 Stimmen abgelehnt.⁹

VERWALTUNGSAKT

DATUM: 07.12.2018
AUDREY BOVEY

Si, pour le Conseil fédéral, le projet d'accord-cadre avec l'UE est en grande partie favorable à la Suisse et conforme au mandat de négociation, il juge également prématuré de procéder à sa signature, et ce notamment en raison de questions relatives aux mesures d'accompagnement ou à la directive sur le droit des citoyens de l'UE qui demeurent sans réponse. L'exécutif national a donc annoncé, au début du mois de décembre 2018, son intention de **soumettre le texte de l'accord institutionnel à consultation** auprès d'acteurs politiques et économiques. Dans le contexte de la libre circulation des personnes, le Conseil fédéral estime en effet insuffisants les trois types de mesures d'accompagnement garantis par le texte de l'accord – délai d'annonce préalable fixé à quatre jours ouvrables dans les secteurs à risques, dépôt d'une garantie

financière proportionnée pour les prestataires de service n'ayant pas respecté leurs obligations financières et demande de documents aux prestataires de services indépendants également basée sur les risques. Autre point de litige, la Suisse souhaite que l'accord mentionne de façon explicite l'exception à la reprise de la directive relative au droit des citoyens, alors que l'UE penche pour la reprise de ladite directive à l'échelle helvétique. Dans son communiqué de presse, la Direction des affaires européennes (DAE) précise que le champ d'application de l'accord négocié concerne les cinq accords d'accès au marché relatifs à la libre circulation des personnes, aux transports terrestres, au transport aérien, aux obstacles techniques au commerce (ARM) et à l'agriculture, ainsi que les futurs accords d'accès au marché, à l'exemple de l'accord sur l'électricité en discussion. Sous réserve de certaines exceptions, une reprise automatique du droit européen n'est pas envisagée. Tout développement du droit de l'UE fera ainsi «l'objet d'une décision indépendante de la Suisse dans le plein respect de ses procédures législatives». En ce qui concerne le règlement des différends, le texte soumis à consultation ne prévoit aucunement la mise en place d'une institution supranationale, mais envisage plutôt «un mécanisme de règlement des différends basé sur un tribunal arbitral paritaire».

«Berne joue la montre avec l'Union européenne», titre la Tribune de Genève au lendemain de l'annonce du Conseil fédéral, se demandant si la consultation en question ne s'apparente pas à un «exercice alibi», tant et si bien qu'en l'état, l'accord constitutionnel négocié avec l'UE ne recueille les faveurs ni du PS, ni de l'UDC. Selon le quotidien genevois, la décision du Conseil fédéral présente toutefois des points positifs: les nouvelles conseillères fédérales Karin Keller-Sutter et Viola Amherd prendront notamment part au verdict final, et si votation il devait y avoir, celle-ci se tiendrait après les élections fédérales d'automne 2019. La presse helvétique s'interroge également sur la réaction du voisin européen et des éventuelles représailles, à l'exemple de l'équivalence boursière que la Suisse pourrait ne pas obtenir. «Nous ne sommes pas sous pression!», a rétorqué le ministre des Finances Ueli Maurer en conférence de presse. Néanmoins, le Conseil fédéral a une fois de plus fait savoir que la Suisse remplit intégralement les conditions exigées pour la reconnaissance de l'équivalence boursière suisse selon MIFIR 23, tout en appelant à une avancée dans ce sens de la part de l'Union européenne.¹⁰

1) Presse du 11.5. et 23.10.91

2) BO CE, 1993, p. 679 ss.; BO CN, 1993, p. 1626 s.; Délib.Ass.féd., 1993, p. 36 ss.; Presse du 22.9 au 29.9.93.

3) Lib., 12.11.94; presse des 15.11, 22.11 et 25.11.94; JdG, 17.11.94; NQ, 14.11 et 21.11.94; 24 Heures, 13.12.94.

4) Délib. Ass. féd., IV, 1994, p. 30 ss.

5) BaZ et 24h, 15.5.00; Bund, 1.4 et 17.4.00; 24h, 7.4.00; LT, 3.5.00; Lib., 17.4.00; TG, 16.5.00

6) LT, 15.1.01; LT, 22.1.01; Lib., 23.2.01; Lib., 24.1.01

7) LT, 20 et 29.11.01.; BO CN, 2001, p. 946.; Lib., 13.6.01.20; Presse du 18.5.01.19; TG, 6.3.01.18

8) LT, 4.1 et 21.7.10; NZZ, 30.1 et 18.10.10; LT et NZZ, 19.5.10; LT, NZZ et TA, 8.7.10; LT, 30.7.10; NZZ, 16.7.10; TA, 17.7.10; BZ, 30.7.10. USPL; Lib., 6.10.10.

9) AB NR, 2011, S. 1041.

10) Communiqué de presse DAE du 7.12.2018; AZ, LT, NZZ, TG, 8.12.18